



Inégalités sociales femmes-hommes

En Vaucluse, les mères sont très exposées à la pauvreté

En Vaucluse, le revenu salarial perçu par les femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes, comme au niveau régional. Par ailleurs, elles occupent moins souvent un emploi que les hommes et les inégalités d'accès à l'emploi sont plus marquées que dans les autres départements de la région. Le chômage conduit à des situations de pauvreté plus fréquentes en Vaucluse. En particulier, la moitié des mères habitant seules avec leurs enfants vit sous le seuil de pauvreté. Les mères en couple sont également davantage confrontées à la pauvreté qu'ailleurs.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

En 2015, en Vaucluse, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*sources et définitions*) de 17 200 euros, soit 25 % de moins que les hommes (*figure 1*). Cet écart entre femmes et hommes est dans la moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans ce département, les revenus salariaux sont inférieurs au niveau régional, pour les hommes (- 6 %) comme pour les femmes (- 7 %). Du fait de la moindre fréquence des hauts salaires, l'échelle des revenus salariaux des femmes est plus resserrée qu'ailleurs dans la région.

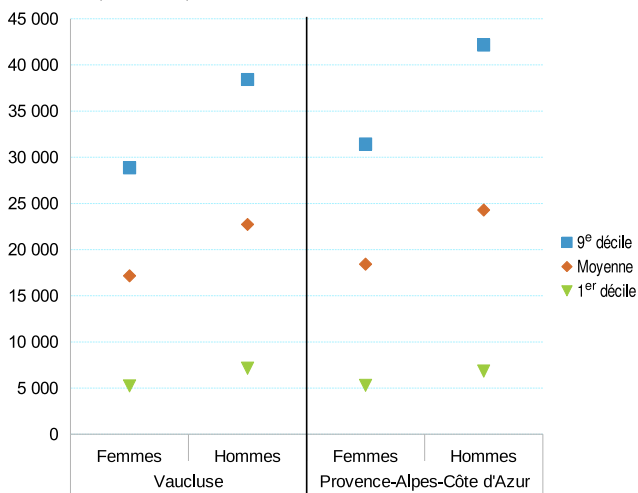
Des écarts de salaire à temps de travail égal

Les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes résultent essentiellement des écarts de salaire à temps de travail équivalent. En 2015, à temps de travail annuel égal, les Vauclusiennes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 20 % à celui des Vauclusiens. Cet écart résulte en partie d'un moindre accès des femmes aux emplois de cadres. De plus, lorsqu'elles sont cadres, à temps de travail annuel égal, elles perçoivent 22 % de moins que les hommes.

Par ailleurs, la différence de durée de travail annuelle entre femmes et hommes creuse les inégalités. En Vaucluse, les femmes travaillent fréquemment à temps partiel.

1 En Vaucluse, une différence d'un quart entre les revenus salariaux féminins et masculins

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, en Vaucluse, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 240 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Vaucluse		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 050	1 490	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	650	770	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	1 710	2 560	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	30,8	10,1	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	47,9	23,2	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	810	810	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	9 690	22 300	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

Les femmes nettement moins souvent en emploi que les hommes

En amont des écarts de rémunération, l'accès à l'emploi constitue une première source d'inégalité entre femmes et hommes. En Vaucluse, les écarts de taux d'emploi et de chômage entre les femmes et les hommes sont les plus forts de la région et les taux de chômage sont les plus élevés. L'éloignement de l'emploi touche particulièrement les mères dans le département. À partir de trois enfants, leur participation à l'emploi diminue fortement.

Des situations de pauvreté très fréquentes pour les mères, surtout les mères isolées

En Vaucluse, les ménages sont, globalement, plus exposés au chômage et à la précarité financière que dans les autres départements de la région. En 2015, 20 % des habitants sont en situation de pauvreté contre 17 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mères isolées constituent la catégorie de ménage la plus en difficulté. Parmi les parents isolés, ce sont très majoritairement les femmes (84 % en Vaucluse) qui assument la charge des enfants mineurs, le plus souvent seules, parfois en garde partagée. Elles peuvent être fragilisées par l'absence d'un second revenu. Malgré l'apport des prestations sociales et des pensions alimentaires, qui comptent pour un peu plus d'un tiers de leur revenu disponible (*sources et définitions*), près de la moitié des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (*figure 2*). C'est, avec les Bouches-du-Rhône, la plus forte proportion de la région. Dans le département, ce sont ainsi 9 700 enfants mineurs qui vivent dans un ménage pauvre. Ces difficultés sont accrues lorsque le nombre d'enfants dans la famille monoparentale augmente. Le taux de pauvreté passe de 39 % pour les mères seules avec un enfant à 71 % pour les mères seules avec trois enfants ou plus.

Le niveau de vie des mères isolées est nettement inférieur à celui des femmes en couple avec enfant mineur. Pour ces couples, le taux de pauvreté est de 23 %, soit 5 points de plus que la moyenne régionale. Ils comptent au total 22 300 enfants mineurs pauvres. ■

Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1^{er} décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9^e décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015.

Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019